

Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace

Pierre Bruneau

Volume 29, numéro 76, 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021696ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021696ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Bruneau, P. (1985). Du discours sur les disparités régionales au discours sur l'espace. *Cahiers de géographie du Québec*, 29(76), 97–100.
<https://doi.org/10.7202/021696ar>

NOTES

DU DISCOURS SUR LES DISPARITÉS RÉGIONALES AU DISCOURS SUR L'ESPACE

par

Pierre BRUNEAU

*Université du Québec à Rimouski
Rimouski, Québec, G5L 3A1*

DU CENTRE À LA PÉRIPHÉRIE

Les années soixante ont été l'occasion d'une prise de conscience globale du phénomène des disparités et des inégalités de développement au Québec et au Canada. Prise de conscience par les élites régionales de l'importance des distorsions existant dans les rythmes de croissance entre les régions; mais surtout souci des élites nationales de réaliser l'intégration socio-économique d'un territoire éclaté supportant des collectivités mal ajustées aux nouvelles valeurs de la société de consommation.

De nouveaux concepts surgissent qui matérialisent ces préoccupations; ils ont pour nom: disparité économique régionale, disparité sociale régionale, inégalité de développement, développement régional, planification, aménagement du territoire, décentralisation, régionalisation, etc. Un nouveau discours s'élabore en prenant appui sur ces concepts; il s'agit du discours régional tenu par la société globale, c'est-à-dire sa classe dominante, pour solutionner les problèmes qui la confrontent. Ce discours devient vite le discours officiel et empêche les «paroles régionales» d'émerger. Pendant vingt ans, ce dernier conditionnera les pratiques (politiques) gouvernementales aux deux niveaux de décision dans le cadre régional institué à la fin des années soixante par l'État québécois (MIC, 1966).

Au seuil des années quatre-vingt, un constat s'impose. Si au plan des disparités sociales le fossé s'est rétréci entre les régions, il s'est élargi en ce qui concerne les disparités économiques dans l'exacte mesure où les activités génératrices de développement industriel n'ont pas surgi comme on le prévoyait au sein des espaces régionaux, même polarisés (BAEQ). La responsabilité en incombe-t-elle aux régions, aux politiques gouvernementales, ou à la logique du système socio-spatial québécois ?

La réponse apparaît claire si l'on envisage la société globale comme un système social centré / hiérarchisé / spécialisé c'est-à-dire intégré: centré parce que porteur d'un projet déterminant celles des parties de la structure qui doivent se maintenir (Raffestin, 1980); hiérarchisé parce que construit sur une structure de domination / assujettissement / subordination autorisant le contrôle des pertes par le tout, de la base par le sommet, de la périphérie par le centre en vue de la réalisation d'objectifs

définis égoïstement par un groupe ; spécialisé parce qu'articulé sur l'éclatement des fonctions au sein d'une division sociale et spatiale du travail de plus en plus poussée.

Système intégré donc qui autorise « l'accroissement des qualités organisationnelles au niveau du tout » mais qui détermine au niveau des parties spécialisées une perte de qualité, « une diminution d'autonomie, une inhibition des compétences ou potentialités... Pour un centre, la meilleure façon de se soumettre une périphérie c'est de la spécialiser, car ce faisant, il lui retire sa vision globale, sa capacité d'initier des projets, donc de contrecarrer les siens... » (Morin, 1980, p. 305). En ce sens, spécialisation / appauvrissement, progrès / regrès, développement / sous-développement sont les deux faces d'une même réalité. Réalité enfermée dans un système socio-spatial traversé par le principe d'intégration, lui-même responsable de la « réallocation » des fonctions, des rôles, des responsabilités, des pouvoirs de décision, des savoirs, des compétences dans l'espace, et à la faveur de laquelle les activités nobles (conception, décision) et banales (exécution) « percolent » respectivement soit vers le haut : le centre, soit vers le bas : la périphérie. Des théories rendent compte de ce phénomène : la théorie du cycle du produit (approche fonctionnaliste), celle du redéploiement du capital (critique radicale).

Vue sous cet angle, l'inégale répartition de la croissance relève moins de l'absence des dynamismes locaux et régionaux que de la logique du fonctionnement du système global qui enferme pour une bonne part les logiques spatiales dans les logiques sociales (Baillly, 1981, p. 22). Scories, résidus, sous-produits inévitables de la société de croissance, les phénomènes de disparités ont contribué récemment à donner plus de consistance au discours qui érige en principe l'égalité des hommes sans pouvoir la réaliser pleinement. Aussi l'idée de bien-être qui sous-tend le discours sur les disparités et le développement régional a-t-elle d'abord une fonction idéologique : celle de légitimer un ordre, une structure, un système, une pratique (Baudrillard, 1970, p. 60). Légitimer pour mieux régir, socialement et spatialement, en vue du maintien de l'équilibre existant.

DE LA RÉGION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)

Pour des raisons qui tiennent tout aussi bien à l'échec et aux déboires des politiques gouvernementales mises en œuvre au cours de la période précédente pour assurer un meilleur équilibre régional qu'à la crise récente des économies occidentales — remise en cause du rythme de la croissance, recherche d'un nouvel équilibre société / nature, redéfinition du rôle de l'État dans l'économie —, le discours social s'est transformé. D'un paradigme socio-culturel à l'autre, on est passé subrepticement — au milieu des années soixante-dix — d'un discours axé sur l'atténuation des inégalités de développement entre les régions à un discours privilégiant un nouveau rapport de la société à l'espace.

Aux préoccupations sociales ont succédé les préoccupations écologiques. Le bien-être individuel et collectif ne passe plus tant par une égalisation des chances — meilleure répartition spatiale des emplois — que par la protection et la conservation de la nature, le terme connotant aussi bien les paysages et l'espace que le rural. Voilà identifiés les nouveaux biens rares d'une société urbaine raffinée qui valorise moins la quantité que la qualité (culture, nature) et qui met l'accent sur la qualité de la vie, c'est-à-dire sur l'amélioration du cadre de vie.

La substitution du mythe de l'espace à celui de l'égalité ne s'est pas faite sans qu'intervienne parallèlement un changement d'échelle du cadre d'application des pratiques induites par le mythe. Du niveau régional, l'attention s'est portée graduellement à l'échelon des relations ville-campagne enserrées à l'intérieur d'une nouvelle structure spatiale imposée par l'État : la Municipalité régionale de comté (MRC). Il n'est plus tant question de développement et de relations centre/périphéries que d'aménagement et d'espaces ruraux polarisés par des centres urbains de petite et moyenne importance. L'insistance est mise sur la région d'appartenance, la solidarité ville-campagne, la gestion rationnelle de l'espace. On passe ainsi du bien-être « sociétal » au bien-être spatial. S'agit-il d'un nouveau mythe ?

D'une certaine manière, l'espace a toujours tenu une place de choix dans la mythologie québécoise. Synonyme de liberté, d'autonomie, d'indépendance, l'espace à découvrir, à approprier, a de tout temps été ce lieu où implanter une société nouvelle, libre de toutes contraintes. C'est l'histoire de la colonisation à toutes les époques et plus particulièrement celle de l'ouverture des Pays-d'en-haut ; c'est l'occupation de la Côte-Nord puis le défi de la Baie James ; c'est cette volonté d'articuler le développement de la Province selon un axe Nord-Sud plutôt qu'Est-Ouest. Le mythe de l'espace au Québec, c'est d'abord le mythe du Nord. Que d'Odyssees et d'Énéides induites par ce mythe ! Exorciser le mal sociétal en repoussant les frontières. La fuite en avant plutôt que la prise en main. Quel moyen plus sûr de conjurer le mal des régions, de distraire des inégalités de développement, d'assurer la permanence des structures sociales !

Or le mythe de l'espace, sous la poussée des besoins, se métamorphose, prend d'autres visages. Le blocage des économies occidentales pressenti par le Club de Rome — rupture société / environnement —, conjugué aux méfaits de l'urbanisation — aliénation homme / nature —, ont eu pour effet de réintroduire l'espace au cœur de la problématique « sociétale ». Non pas l'espace dont on use et abuse parce qu'illimité, non pas celui qu'on convoite et conquiert au-delà des frontières ; mais l'espace intérieur, l'espace-nature, l'espace-paysage, qui prend aujourd'hui le caractère d'Essence. Cet espace est devenu l'objet d'un enjeu : pour les individus, les groupes, l'État. S'opposent alors centre et périphéries, villes et campagnes, bourgeoisies urbaines et communautés rurales. Le cadre de l'affrontement est celui de la Municipalité régionale de comté (MRC). L'État est l'arbitre suprême, le modérateur des tensions induites par les nouvelles relations ville-campagne, l'instance garante de l'harmonisation des rapports centre / périphéries. Il use si nécessaire du pouvoir législatif pour imposer à toutes les échelles les priorités nationales en matière d'affectation du sol.

Le nouveau cadre spatial défini par la MRC devient le champ d'exercice privilégié des relations de pouvoir. Relations dyssymétriques puisque, dans le nouveau partage de l'espace qui s'annonce, les acteurs en présence ne se battent pas à armes égales. De par les privilèges qu'elles cumulent — monopolisation des ressources financières, techniques, informationnelles —, de par leurs positions spatiales dominantes, les bourgeoisies urbaines sont en mesure d'imposer un nouveau rôle à la campagne en faisant d'elle le support écologique de la ville. Comment ? En la spécialisant, en se l'appropriant, en la faisant entrer au musée par le biais de politiques de conservation, de protection de la nature initiées par l'État et sa puissante technocratie. L'objectif visé est d'organiser le contraste en structurant l'espace à partir de deux pôles opposés et contradictoires : l'urbain et la nature. Dans les « zones blanches », l'urbanité ; autour en « zones vertes », l'espace écologique et symbolique. D'un côté, le développement et la croissance ; de l'autre, la protection et la conservation. Une nouvelle division sociale

du travail s'amorce entre la ville et l'espace rural ; de nouveaux rôles et de nouvelles fonctions apparaissent au sein du système des relations ville/campagne qui tendent à prolonger et à approfondir les inégalités de développement induites par les rapports centre / périphéries. Loin de résorber les phénomènes de disparité, les nouvelles structures spatiales les exacerbent. Spécialisée, la campagne s'appauvrit ; déqualifiée, elle renvoie essentiellement à la fonction pour laquelle elle a été conçue (Dupuy et Robert, 1976, p. 65). Le bien-être spatial serait-il le privilège de quelques-uns, des groupes socio-spatiaux dominants, de ce que Biron (1974, p. 27) appelle la « topocratie » ?

SOURCES CITÉES

- BAILLY, Antoine (1981) *La géographie du bien-être*. Paris, Presses universitaires de France, 239 p.
- BAUDRILLARD, Jean (1970) *La société de consommation*. Paris, Gallimard, 289 p.
- BIRON, Alain (1974) Appropriation de l'espace et pouvoirs dominants. *Options méditerranéennes*, n° 23.
- DUPUY, J.P. et ROBERT, J. (1976) *La trahison de l'opulence*. Paris, Presses universitaires de France, 256 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (MIC) (1966) *Description des régions et sous-régions administratives*. Québec, Bureau de recherche économique, Études régionales.
- MORIN, Edgard (1980) *La Méthode. La vie de la vie*. Paris, Éditions du Seuil, tome 2, 471 p.
- RAFFESTIN, Claude (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Litec, 249 p.

(acceptation définitive en août 1984)